

Le Vice-Président et le Gouvernement

[CapConcours](#)

Le Vice-Président et le Gouvernement

Sommaire

1. Le Vice-Président de la République
2. Le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre
3. Les Ministres et les Conseils

1. Le Vice-Président de la République

Le Vice-Président est choisi par le Président de la République en accord avec le Parlement. Il doit remplir les mêmes conditions d'âge (35 ans) et de nationalité que le Président.

Rôle: Il agit sur délégation du Président, le supplée lors de ses déplacements à l'étranger, et, surtout, **devient Président de plein droit** en cas de vacance du pouvoir (décès, démission, empêchement absolu).

2. Le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre

- **Le Premier Ministre:** Nommé par le Président, il est le **Chef du Gouvernement**. Il propose la nomination des autres ministres, anime et coordonne l'action gouvernementale, et préside le *Conseil de Gouvernement*.
- **Le Vice-Premier Ministre:** Fonction réactivée récemment. Il assiste le Premier Ministre dans la coordination transversale, exécute des missions ponctuelles et agit comme substitut en cas de besoin.

3. Les Ministres et les Conseils

Les Ministres sont nommés par le Président sur proposition du Premier Ministre. Leurs attributions sont fixées par décret présidentiel.

Ne pas confondre:

- Le **Conseil de Gouvernement**: Réunion préparatoire présidée par le *Premier Ministre*.
- Le **Conseil des Ministres**: Réunion décisionnelle présidée par le *Président de la République*.

À retenir

- **Notions clés** : retenez les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode** : distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision** : vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.